

Le Conseil supérieur de la magistrature mène à lencontre de la juge Deville, vice-présidente du Tribunal de Grande Instance de Béziers, des investigations basées sur de lourdes accusations sur des conflits d'intérêts et des manipulations.

Avis de tempête à Béziers, sur fond de règlement de compte autour de **Brigitte Deville, la vice-présidente du tribunal de grande instance de Béziers**. Hubert Van den Torren, un chef dentreprise, sest plaint, auprès du Conseil supérieur de la magistrature(CSM), des agissements de cette magistrate. Il a envoyé, au mois doctobre dernier, un argumentaire de plusieurs pages où figurent de graves accusations **contre le couple Deville (le mari de Mme Deville est avocat général à la cour dappel de Montpellier)**. Il prend à témoins douze personnes, neuf magistrats et trois élus. Ceux que nous avons contactés confirment que Mme Deville, "a eu des agissements incompatibles avec sa fonction de juge".

Enquête disciplinaire ouverte

Avec Me Bance, avocat dHubert Van den Torren, certains de ces magistrats semblent être partis en croisade contre la réputation de la Juge Deville. Il nen demeure pas moins que les faits ont été jugés **suffisamment graves et dignes dintérêts** pour que le CSM décide de mener de plus larges investigations. «Une enquête disciplinaire a été ouverte par le CSM à lencontre de Brigitte Deville", nous a confirmé, sans plus de commentaires, le secrétariat général du CSM à Paris. Brigitte Deville a été auditionnée le 3 avril dernier par ses pairs. Le CSM a décidé le 18 avril : "Les faits visés par la plainte dHubert Van den Torren sont susceptibles de recevoir une qualification disciplinaire."

Des témoins prêts à parler

"Par sa faute, martèle Van den Torren, parce **quelle est intervenue personnellement dans certains dossiers** me concernant pour aider ses amis, non seulement jai perdu de l'argent, mais jai, en plus, connu la garde à vue. **On a tenté toutes les intimidations à mon encontre**. Aujourd'hui, cest trop. Il faut dénoncer ces conflits dintérêts, ces manipulations." Trois personnes citées dans le courrier adressé au CSM assurent, sous couvert de lanonymat : "Nous attendons dêtre entendus pour évoquer ce dossier avec nos pairs et apporter des éléments. **Beaucoup trop dinformations susceptibles de salir notre institution** sont rapportées et parfois vérifiables. Il faut y mettre un terme, il y a bien trop longtemps que cela dure." Aucun naccepte de parler au grand jour.

Pour l'avocat de la magistrate, des rumeurs infondées

"Ça pue. Cest nauséabond, lance Me Jean-Robert Phung, avocat de Mme Deville. Les arguments de saisine du CSM, qui ont permis douvrir lenquête contre cette magistrate, sont à peu de choses près ceux qui ont valu à un journaliste et un témoin une condamnation en diffamation auprès du tribunal de Lyon." Et de continuer en contre-attaquant : "Par ailleurs, je peux justifier que nous nous sommes toujours tenus prêts à être entendus par le CSM. En ce qui concerne les suspensions émises contre ma cliente, je ne connais pas la liste des magistrats et des élus qui témoignent. **Pour moi, ils accréditent des rumeurs** et sils se sont exprimés de façon imprudente, je moccuperai deux."